

## COVID-19

### Bulletin d'information n°4 au 17 mars 2020

Mesdames et Messieurs les agents municipaux,

Pour faire face à la crise du covid-19, le Président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles et inédites en France.

Dans ce cadre, il a notamment ordonné un confinement pour les 15 prochains jours, éventuellement reconductible, afin de réduire drastiquement les déplacements notamment professionnels.

Dans ce contexte, la ville de Marseille a un double impératif : assurer les fonctions de service public essentielles au quotidien des Marseillais et garantir la protection sanitaire des agents.

L'administration municipale met donc en œuvre dès aujourd'hui les plans de continuité d'activités des services municipaux.

La quasi-totalité des équipements municipaux sont fermés au public.

Des permanences sont assurées pour les services indispensables, moyennant le respect des consignes sanitaires.

Les DGA et directeurs de service organisent les modalités du travail à domicile ou le maintien des agents sur leur lieu de travail, à la demande expresse de leur encadrement, lorsqu'il est indispensable à la continuité du service public minimum.

Il est également demandé d'annuler toutes les réunions physiques, à l'exception de celles strictement liées à la gestion de la crise et de privilégier les contacts téléphoniques ainsi que tous les outils collaboratifs disponibles.


La cyberattaque, dont la ville de Marseille a été victime, rend plus complexe l'application de ces dispositions mais tout est mis en œuvre pour rétablir le fonctionnement normal de nos systèmes informatiques.

Cette note d'information sera actualisée régulièrement et aussi souvent que nécessaire.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine mobilisation et vous en remercie par avance.

Le Directeur Général des Services  
Jean-Claude GONDARD

#NOUSSOMMES  
MARSEILLE



VILLE DE  
MARSEILLE